

Modernisation de l'Atelier d'Imprimerie - Appel d'Offres pour le renouvellement d'un matériel de reprographie

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Ville de Besançon possède une imprimerie intégrée comprenant notamment un atelier reprographie. Elle est équipée d'un copieur rapide noir et blanc Rank Xerox 5090 acquis en 1992 sur lequel sont tirées en moyenne 250 000 copies/mois.

Il s'avère nécessaire aujourd'hui d'envisager son remplacement (usure du matériel, arrêts de la machine, interventions techniques de plus en plus fréquentes) par un équipement plus performant répondant aux besoins actuels des services et adapté aux nouvelles technologies.

Il est proposé de lancer une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert pour s'équiper d'un matériel de reproduction avec connexion informatique pour une liaison directe avec les postes informatiques dans les services.

Le montant de la dépense est estimé à environ 400 000 F TTC/an (60 979,61 €) pris sur le budget de fonctionnement du service Communication. Il correspond à une location- maintenance de l'équipement sous contrat.

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser M. le Maire à lancer un appel d'offres ouvert pour la location-maintenance d'un copieur rapide sur la base d'un cahier des charges rédigé à cet effet,

- signer le moment venu le marché,

- signer le contrat de location-maintenance établi par le titulaire du marché.

«M. Marcel POCHARD : C'est 400 000 F par an Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : C'est le montant de la location.

M. Marcel POCHARD : Vous savez, les imprimeries intégrées, ça consomme.

M. LE MAIRE : Ça consomme mais c'est pratique. Ce sont des imprimeries qui sont quand même totalement gérées parce qu'il y a des systèmes de contrôle de ce que l'on tire. C'est vrai que lorsqu'on l'a sous la main, on a peut-être plus tendance à tirer que lorsqu'il faut aller chez l'imprimeur mais une très grande facilité est offerte. Quand M. ROSSELOT vient au dernier moment par exemple nous demander des photocopies, on peut lui tirer tout de suite pour son groupe donc c'est quand même très pratique. En fait, c'est pour satisfaire les demandes de l'opposition ! A la remarque de M. POCHARD, je répondrai que nous n'exagérons pas et en tant que capitale régionale, on doit se doter de quelques moyens.

M. Benoît CYPRIANI : Monsieur le Maire, je souhaiterais qu'on pense à mentionner dans l'appel d'offres que les machines devront être compatibles avec le papier recyclé puisqu'apparemment ce n'est pas le cas pour le moment.

M. LE MAIRE : On peut largement en discuter du papier recyclé. A priori je suis plutôt favorable puisque même pendant mes dernières campagnes électorales, j'ai toujours imprimé sur papier recyclé jusqu'à ce qu'un jour un écologiste que je connais bien m'a dit que le papier recyclé consomme quand même pas mal d'énergie entre autres de l'électricité et qu'on n'est pas persuadé que ça économise beaucoup d'argent. Je ne sais pas si les machines sont toutes compatibles mais on le précisera, la meilleure économie étant à mon avis de tirer moins de copies. J'ajouterai qu'il y a une façon très simple d'économiser du papier, c'est d'utiliser les e-mails parce que ça permet de faire beaucoup d'économies. Vous avez tous au niveau de vos groupes politiques des e-mails, donc il faut les utiliser au maximum. C'est vrai que tout le monde n'est pas spécialiste de l'e-mail mais toi Benoît tu n'es pas mauvais pour cela parce que tu m'en envoies souvent (rires), toi ou tes frères. Je vous incite néanmoins à développer l'utilisation des e-mails, tous vos groupes politiques en ont et la plupart d'entre vous en ont en plus chez eux».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, statue favorablement sur ce rapport.

Récépissé préfectoral du 10 octobre 2001.